

VAE : Validation des acquis de l'expérience

En cabinet d'expertise comptable ou en entreprise, vous occupez depuis plusieurs années un poste en relation avec les métiers du chiffre sans avoir le diplôme correspondant. La **Validation des acquis de l'expérience** est une voie alternative à la formation pour obtenir l'un des diplômes de la filière de l'expertise comptable.

Une demande de VAE peut être déposée si vous avez acquis au cours de votre parcours professionnel et personnel (d'au moins une année) des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.
(Code de l'éducation, art. L. 613-3 à 6, art. R. 613-32 à 37)

Une demande de VAE s'effectue en **5 étapes** :

Vous informer et choisir le ou les diplômes

Évaluer la faisabilité de votre projet auprès du certificateur et constituer votre livret professionnel. Télécharger [le livret professionnel DCG](#) / [le livret professionnel DSCG](#).

Constituer votre livret 2

Soumettre votre candidature au jury

Obtenir le diplôme

1. Information, orientation

Cette étape consiste à rechercher le ou les diplômes les plus en adéquation avec votre expérience et votre projet. Pour vous aider, consultez le [répertoire national des certifications professionnelles](#) qui contient les référentiels de tous les diplômes dispensés en France.

[Les points relais conseils implantés dans toutes les régions](#) et les services d'accueil des établissements peuvent vous aider dans cette recherche.

✚ En savoir plus sur les [référentiels de compétences](#) correspondant à chacune des UE du DCG et du DSGC

2. Faisabilité et recevabilité

Si vous visez un diplôme menant à l'expertise comptable, le Cnam-Intec vous accompagne pour ses diplômes Intec ([DGC](#) / [DSGC](#)).

Cette étape vise à vérifier la faisabilité de votre projet. Elle est réalisée à l'aide d'entretiens individuels et sur la base du **livret professionnel**.

La décision de **recevabilité** atteste que vous cumulez au moins une année d'expérience en relation avec le diplôme :

Pour le DGC ou le DSGC (Intec), elle est prononcée par le Cnam et/ou le centre régional Cnam.

Pour le DCG ou le DSCG (Etat), elle est prononcée par le DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) l'académie de votre lieu de résidence.

3. Dossier VAE

À partir du dossier-type (livret 2) commun pour le diplôme de l'Intec et de l'Etat, vous analysez votre activité, démontrez vos acquis au regard des compétences et connaissances décrites dans [les référentiels de compétences des UE](#) et réunissez les justificatifs pour appuyer vos déclarations.

Au Cnam ou dans un centre régional Cnam, vous êtes accompagné(e) par un conseiller VAE tout au long de cette étape.

[+ En savoir plus sur l'accompagnement à l'Intec](#)

4. Jury

Les jurys VAE sont constitués d'enseignant-e-s et de professionnel-le-s du domaine du diplôme. Vous pouvez soumettre votre livret 2 au jury Intec et/ou au jury État. Comme à l'examen, l'Intec prendra en compte les validations obtenues à l'État selon le [principe de la double chance](#).

A l'Intec, les jurys VAE, au rythme de 3 sessions par an, étudient les dossiers et vous reçoivent en entretien en vue de la délivrance d'un diplôme de l'Intec : **DGC** et **DSGC**.

A l'État, à raison d'une session par an et par diplôme, l'examen des candidatures est effectué par une commission académique au vu de votre livret 2 et d'un entretien réalisé à votre demande ou à celle de la commission. C'est le jury national du diplôme qui délibère et le relevé de décision vous est communiqué par les services académiques.

[+ En savoir plus sur les jurys](#)

5. Certification

En cas de validation partielle par le jury, c'est-à-dire si vous devez encore acquérir des unités d'enseignement, cette étape finale vers le diplôme peut donner lieu :

- soit à la préparation de l'examen,
- soit à un autre dossier VAE après des expériences complémentaires.

Vous devez avoir finalisé le diplôme dans les 5 années consécutives à votre première demande de candidature.

[Besoin d'information ?](#)

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

[Informations utiles](#)

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

Tarifs VAE Paris

Les tarifs d'inscription à l'Intec de Paris

À télécharger

Livret professionnel DCG
Livret 1 DSCG

Exemple de diplômes comptables :

Titre du Répertoire National des Certifications Professionnelles Niveau II : "Responsable comptable"

Diplôme universitaire de technologie gestion des entreprises et des administrations, option finance et comptabilité (DUT GEA)

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) / Diplôme de gestion et de comptabilité de l'Intec (DGC)

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) / Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)

Master CCA

[+](#) En savoir plus sur la VAE pour les diplômes de l'Etat